

# Course des 6 Châteaux 2024

*Team Wellness*

*Lamorlaye*

*Chantilly*

*Vineuil-Saint-Firmin*

*Coye-la-Forêt*

*Avec la participation de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne*

## Règlement de la course



Le Cross DUATHLON de la Course des 6 Châteaux est organisé le dimanche 30 juin 2024 par Team Wellness (club agréé par la Fédération Française de Triathlon), les municipalités de Lamorlaye, Chantilly, Coye la Forêt, Vineuil-Saint-Firmin et Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

L'épreuve comportera 4 courses distinctes :

Une course intitulée format S soit 5km de course à pied, 28km de VTT et 2,5km de course à pied.

Une course intitulée format XS soit 2,5km de course à pied, 11km de VTT et 1km de course à pied.

Une course intitulée « Course des Chevaliers » pour les enfants des catégories 6 – 9 ans soit 250m de course à pied, 1km de vélo et 250m de course à pied.

Une course intitulée « Course des Champions » pour les enfants des catégories 8 – 11 ans soit 500m de course à pied, 2km de vélo et 500m de course à pied.

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le cahier des charges de la F.F.TRI (consultable sur le site de la FFTRI <https://www.fftri.com>). Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance, et respecter les consignes des signaleurs.

Le port du casque est obligatoire pour la partie VTT.

Sur les parties empruntant la voie publique, les coureurs doivent respecter le code de la route.

#### 1 – Admission

Les épreuves sont ouvertes en individuel aux licencié-e-s F.F.TRI ou non à partir de la catégorie mini poussins. Le pass journée FFTRI sera obligatoire et payé à la remise des dossards pour les non licenciés.

Pour la saison 2024, les catégories d'âges sont les suivantes :

Catégories	Année de naissance
Mini-poussin	2017 à 2018
Poussin	2015 à 2016
Pupille	2013 à 2014
Benjamin	2011 à 2012
Minime	2009 à 2010
Cadet	2007 à 2008
Junior	2005 à 2006

## 2 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 300 concurrents sur l'épreuve S, 100 concurrents sur l'épreuve XS et 50 concurrents sur chacune des épreuves jeunes dites Courses Champions et Chevaliers. Toute inscription est définitive et non-remboursable. L'inscription peut se faire via le site [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com).

Une inscription en sera possible sur place le jour de la course moyennant une majoration de 10€ appliquée sur le tarif.

## 3 – Annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive des épreuves pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions seront remboursés moins les frais de gestion déjà engagés par l'organisateur.

## 4 – Respect de l'environnement et déchets :

Le concurrent doit avoir un comportement exemplaire et s'engage à ne pas polluer les sites traversés avant, pendant et après la compétition. En cas de jet de déchets, la disqualification sera automatique.

## 5 – Tenue et équipements

Le ou les dossards doivent être visibles, sur le ventre pour la partie course à pied et dans le dos pour le vélo, la ceinture porte dossard est autorisée avec 3 points d'attache différents. Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement. L'organisation fournira les dossards et les étiquettes pour le vélo. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

## 6 – Chronométrage

Le chronométrage sera assuré en interne par l'organisateur sans temps intermédiaire.

## 7 – Vélo, VTT

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification si non remise en conformité après stop & go. Il est interdit de rouler dans le parc à vélos. Les voitures et motos suiveuses sont interdites. Le drafting est autorisé. Le prolongateur est non autorisé. Le cycliste s'engage à respecter le parcours défini par l'organisation et à ne pas couper les virages. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

## 8. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve sur le lieu de départ des épreuves (Château de Lamorlaye) à partir de 9h.

Chaque concurrent devra se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un exemplaire papier ou numérique de sa licence FFTRI 2023 (pour les licenciés), et/ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition » de moins d'1 an pour les non licenciés et les licences loisirs, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 9 – Briefing

Les concurrents ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la compétition. Le briefing a lieu, en principe, avant le départ de la course, dans le parc à vélos. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par les organisateurs.

## 10 – Récompenses

Seuls les concurrents ayant terminé l'épreuve seront classés. Les prix ne sont pas cumulables.

Les récompenses ne seront remises qu'aux concurrents présents.

## 11 – Arbitrage

En cas de disqualification, le concurrent devra remettre son dossard à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

## 12 – Droit à l'image ; CNIL

Chaque coureur autorise l'organisation de la Course des 6 Châteaux à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaire à la communication du triathlon. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

## 13 – Responsabilités

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directement un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens /matériels /équipements personnels d'un concurrent ; Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au règlement de la compétition. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.